



ATS

ADMINISTRATION TERRITORIALE
DE SANTE

Service Santé-Environnement

**RESULTATS D'ANALYSE DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE
PISCINE**

INFORMATIONS GENERALES

ETABLISSEMENT :	Les terrasses du port
N° D'ANALYSE :	2023-0946
POINT DE PRELEVEMENT :	Bassin à remous-SPA
DATE DE PRELEVEMENT :	17/08/2023
PRELEVEUR :	Sahondra RAMANANTSOA
DATE D'ANALYSE :	17/08/2023
LABORATOIRE D'ANALYSE (1) :	DTAM

PARAMETRES ANALYTIQUES

PARAMETRE	VALEUR	NORME SANITAIRE
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES (*)		
Transparence		-
Température	37°C	36°C
Potentiel Hydrogène (PH)	6,8	≥ 6,9 et ≤ 7,7
Chlore libre	5,2 mg/l	≥ 2 et ≤ 5 mg/l
Chlore total	5,2 mg/l	
Chloramine	0 mg/l	≤ 0,6 mg/l
Acide iso cyanurique	35 mg/l	≤ 75 mg/l
Chlorures	82 mg/l	250 mg/l
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		
Flore aérobie mésophile 36°C	< 1	< 100 UFC dans 1 ml
Enterocoques intestinaux	< 1	Absence dans 100 ml
Staphylococcus aureus	< 1	Absence dans 100 ml
Escherichia Coli	< 1	Absence dans 100 ml

(*) Paramètres analysés sur le terrain

(**) Analyse réalisée par un laboratoire métropolitain (EUROFINS Hydrologie)

CONFORMITE

CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE :	Oui
CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE :	Non
CONCLUSION SANITAIRE :	Eau du bassin conforme aux exigences de qualité sanitaire en vigueur pour les paramètres analysés à l'exception de la teneur en désinfectant (chlore libre) trop importante, le pH non conforme, ainsi qu'une température élevée. La fermeture temporaire du bassin a été demandée jusqu'au retour à une situation conforme, le jour du prélèvement.
OBSERVATIONS :	Maintenir : une concentration en chlore libre entre 2 et 5mg/l, un pH entre 6,9 et 7,7, une température de l'eau du bassin inférieure à la limite de qualité réglementaire fixée à 36°C. Respecter l'apport d'eau neuve régulièrement (au moins 30 litres par jour et par baigneur).

Articles D.1332-1 à D.1332-13 du code de la santé publique, Arrêtés du 26 mai 2021

Pour la Directrice
L'ingénieure sanitaire

Sahondra RAMANANTSOA
Signé

Tél. : 05 08 41 16 90 – fax : 05 08 41 16 91
BP 4333 Bd Port en Bessin
97500 Saint-Pierre et Miquelon

